

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Eric JOURDAN, professeur

Administratifs : Daniel PARENT, Karim GARRET, Philippe GROSJEAN, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole :

Représentants du Grand Dole :

Représentants du conseil Régional : M. Timothée DRUET

Enseignants : M. JOURDAN, Mme PINTUREAU, M. GAUTHERAT, Mme MOREAU, Mme PIEROLT, Mme LYET, Mme PERNIN

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI

Elèves : Mme Eugénie MERMET, M. Clément KOBIELSKI, M. Hugo VALCHER, Mme Lilou DUTHU

Parents d'élèves : M. RIVA, M. CASAUBON-SEIGNOUR

Excusé(e)s : M. Jean-Michel REBILLARD, M. Grégory SOLDAVINI, Mme Rim EL MEZOUGH, Mme Caroline GRAS, M. Olivier GAROSI

Soit 19 votants

Le quorum étant atteint avec 19 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h08. M. COUZON assiste au CA en qualité d'observateur.

Le secrétariat de séance est assuré par Eric JOURDAN, représentant du corps enseignant

Ordre du jour :

- Adoption des PV du 8 et du 21 novembre 2022

PV du 08/11/2022 : en l'absence de remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

PV du 21/11/2022 : en l'absence de remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

1. Fonctionnement matériel et financier

1.1. DBM pour information

M. Grosjean présente des DBM pour information n°20 à 24 pour l'exercice 2022.

Ce sont des opérations qui viennent régulariser des subventions perçues, mise à jour du budget du service de restauration, variation du stock de denrées en fin d'année.

DBM 1 et 2 de l'exercice 2023

Réouverture de subventions spécifiques pour le fonctionnement de l'établissement en début d'année ; ventilation des crédits pédagogiques entre les disciplines d'enseignement.

Ces modifications du budget n'ont pas d'incidence sur le vote initial du budget (crédits affectés, opérations comptables) et la réglementation autorise leur inscription sans nouveau vote du conseil d'administration.

1.2. DBM pour vote

M. Grosjean présente la DBM pour vote n°3 pour l'exercice 2023 à partir des documents transmis avant la séance. Cette proposition a deux grands pendants :

1- Un prélèvement sur fonds de roulement : le fonds de roulement financier correspond aux fonds propres du lycée constitués par une succession d'exercices budgétaires excédentaires. Les moyens sont disponibles sur le compte bancaire du lycée où l'on peut puiser des sommes pour abonder des ouvertures de crédit du budget en cours d'exécution afin de renforcer les moyens d'action de l'établissement.

- a- Réouverture des sommes pour clore les opérations en cours qui avaient été financés par ce biais en 2022 (rénovation du système dynamique d'affichage, achat établi et deux armoires techniques pour l'équipe de maintenance)

1614 € seront prélevés sur les fonds disponibles (SRH ADMINSRH OMAT).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

b- Prélèvement sur le fonds de roulement pour aider au financement du coût des accompagnateurs lors des voyages scolaires : 1 000€ (AP ENSGEN 0ENSPROJ)

c- Prélèvement sur le fonds de roulement pour aider au financement d'un projet d'achat porté par deux élèves élus au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL).

Le projet Outils de travail et communication, vise à acheter une tablette qui prend de belles photos, afin de faciliter le travail des instances lycéennes (CVL, MDL, ...). Cette tablette sera très utile pour rédiger les compte-rendu de réunions afin de les avoir en temps réel et en un clic, pour que tous les élèves y aient accès. L'équipement souhaité est une tablette APPLE IPAD avec clavier, coque et housse de protection

Montant du prélèvement pour assurer le financement : 800€ (VE ANIM 0ANIM)

2- Prise en compte de la contribution du CNAM qui assure depuis 2 ans des formations postbac dans l'établissement : pour ce faire, une convention a été passée et une contribution financière demandée 6660€

-Mise à disposition de locaux : 2 500 euros

-Utilisation de matériels pédagogiques (ordinateurs portables et mallettes audioguides) : 2 160 euros

- Frais de reprographie et participation aux frais liés à la communication : 2 000 € euros

On propose de constater en recettes et en dépenses cette ressource nouvelle :

3 160€ sur le service AP

3 500€ sur le service ALO

Mme Plumet demande des renseignements sur l'usage de la tablette demandée par les élèves du CVL.

Mme Jani-Vienot indique que les tablettes serviront pour la saisie des compte-rendu des réunions CVL, saisir des informations directement sur le cloud afin de les centraliser. Elles seront équipées d'une puce 4G permettant d'utiliser le réseau de données mobiles lors des déplacements.

Mme Pintureau demande des renseignements sur les crédits à utiliser pour la rénovation des salles.

M. Grosjean indique que la Région Bourgogne Franche-Comté ne finance plus les projets de travaux de rénovation portés par les lycées. Auparavant, le lycée obtenait en moyenne 30 000 euros tous les deux ans pour mettre en œuvre les projets décidés par la commission travaux. Raison : une baisse des ressources et un accroissement des charges oblige la collectivité à orienter son action vers les travaux les plus prioritaires (sécurité, accessibilité, performance thermique) qui sont souvent imposés par des contraintes réglementaires. Il est à noter toutefois que la collectivité a investi en 2022 380 000 euros dans des travaux de rénovation des vestiaires du gymnase.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

Mme Pintureau suggère que des demandes soient encore faites auprès de la Région dans l'idée d'améliorer les locaux.

Mme Pierolt demande si l'équipement informatique passe aussi par les PPE.

M Grosjean indique que les projets d'équipement informatiques sont financés par des crédits issus de la DNE (Direction du numérique éducatif) et non de la Direction des lycées.

Pour les vidéoprojecteurs, des achats au cas par cas peuvent être effectués par le lycée.

Actuellement des vidéoprojecteurs sont en commande pour les salles 08 et R22.

M Casaubon indique que si le budget est contraint, l'achat d'une tablette à 800€ est un peu excessif.

M Jourdan demande si l'achat d'une coque est prévu pour la tablette, une chute étant si vite arrivée...

Mme Jani-Vienot indique que l'achat d'une coque est bien prévu.

Vote de la DBM n°3 qui est adoptée à l'unanimité (19 pour)

2. Organisation de l'action éducative

2.1. Voyage d'études des thématiques touristiques du Jura (BTS1)

Projet porté par M Corrotte, voyage d'études prévu du 3 au 7 Avril 2023 avec 30 étudiants de 1^{ère} année de BTS et 3 professeurs accompagnateurs.

Le travail de préparation du voyage est réalisé par les étudiants, qui contactent les prestataires, organisent le projet.

L'hébergement est prévu sur la base de Bellecin. Les repas seraient pris sur place et au restaurant.

Total des dépenses : 13 100€

Les recettes utilisent la contribution des étudiants participants à la hauteur de 9000€, de l'association ANAP (1100€) et de ressources propres (3000€)

M. Casaubon indique qu'il convient d'effacer la ligne Association de parent PEEP dans les recettes du document.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement :

- à signer les contrats et conventions liés à ce voyage,

- à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné,

→ Projet adopté à l'unanimité (19 votants)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

Directeur
Académique

2.2. Voyage aux Etats-Unis

Voyage proposé par Mme Lanaud aux élèves de la section euro de 1^{ère} (qui seront en Terminale l'année scolaire prochaine), qui avait déjà été conduit dans le passé. Un échange avec la ville de Davis (en Californie). Déplacement des élèves français en Octobre/Novembre 2023, et accueil des élèves américains du 28 mars au 6 avril 2024.

Mme Jani-Vienot demande pourquoi le choix des USA, pourquoi si loin avec l'empreinte carbone.

M Grosjean indique que les choix sont restreints, et que des partenariats se créent selon une relation de confiance.

Autre question : si un élève se trouve en difficulté financière.

M Garosi indique que sans convention, il est difficile d'effectuer le voyage. Comment garantir que l'établissement puisse prendre en compte l'accueil des élèves ? Qui fait le chèque pour la prise en charge des transports ?

M Grosjean indique que ce sont les familles qui financent. Nous avons affaire à un échange scolaire. L'hébergement et les activités sur place sont assurés, ou financés, par les familles des correspondants. L'établissement scolaire américain valide le projet mais il ne s'engage pas dans sa réalisation ; ce sont les professeurs et les familles américains qui assumeront l'accueil des élèves et des professeurs français.

En cas de problème, le lycée fait un signalement auprès des assureurs (assurance MAIF pour sorties facultatives du lycée, mais sans le couvert d'un appariement officiel). De plus, l'expérience des voyages effectués montre que ce séjour fonctionne très bien. Mme Pierolt précise que dans le cadre de l'appariement avec l'Autriche, il y a bien une convention de partenariat entre établissements scolaires mais que le week-end nos élèves sont accueillis dans les familles, sans plus de garanties.

Mme Plumet suggère que les élèves puissent réfléchir sur les actions possibles à effectuer pour compenser leur empreinte carbone lié au transport.

Mme Mazzoleni indique que des actions sont déjà effectuées dans ce sens : elle récupère les bouteilles plastique et les porte au Leclerc pour le recyclage.

M Grosjean indique que le conseil pédagogique peut également être saisi pour mener une réflexion pédagogique sur le sujet. Mme Plumet indique que l'on peut aussi associer les éco-délégués à la réflexion. Réalisation ; ce sont les professeurs et les familles américains qui assumeront l'accueil des élèves et des professeurs français.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

En cas de problème, le lycée fait un signalement auprès des assureurs (assurance MAIF pour sorties facultatives du lycée, mais sans le couvert d'un appariement officiel). De plus, l'expérience des voyages effectués montre que ce séjour fonctionne très bien. Mme Pierolt précise que dans le cadre de l'appariement avec l'Autriche, il y a bien une convention de partenariat entre établissements scolaires mais que le week-end nos élèves sont accueillis dans les familles, sans plus de garanties.

Mme Plumet suggère que les élèves puissent réfléchir sur les actions possibles à effectuer pour compenser leur empreinte carbone lié au transport.

Mme Mazzoleni indique que des actions sont déjà effectuées dans ce sens : elle récupère les bouteilles plastique et les porte au Leclerc pour le recyclage.

M Grosjean indique que le conseil pédagogique peut également être saisi pour mener une réflexion pédagogique sur le sujet. Mme Plumet indique que l'on peut aussi associer les éco-délégués à la réflexion.

M Casaubon demande si l'assurance couvre bien en cas de problème en l'absence de convention avec un professionnel ?

M Grosjean indique que le lycée est couvert par une assurance souscrite auprès de la MAIF pour ses activités facultatives et notamment pour les voyages scolaires qu'ils soient ou non organisés dans le cadre d'un appariement ou d'un échange scolaire. L'assurance couvre bien selon les modalités définies par le lycée sans qu'il soit besoin de transmettre à l'assureur les conditions de l'organisation de chaque projet.

M Parent indique aussi que les enseignants accompagnent les élèves et veillent bien à ce que tout se passe pour le mieux.

Mme Pierolt indique que pour des voyages, des parents sont amenés à transporter des élèves, ce qui peut aussi poser des problèmes.

M Grosjean indique que la MAIF a jusqu'à présent, toujours donné des réponses à la hauteur des évènements passés.

M Riva demande s'il y a des contraintes sanitaires pour aller aux USA

M. Grosjean indique qu'à sa connaissance que les contraintes ont été allégées.

Au niveau budget, le coût de transport est élevé (trajet en autocar et avion). Les formalités douanières seront effectuées à New-York. Pas de frais d'hébergement du fait que les élèves sont hébergés dans les familles.

820€ seront demandées aux familles, et utilisation de la subvention éveil (600€), don de l'association PEEP (1600€), don de l'ANAP (193€), et des ressources propres pour faire l'appoint.

Coût prévisionnel du voyage : 19 533€

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

Directeur
Académique

M Garosi demande des précisions sur le nombre d'accompagnant français, et le nombre d'enseignants américains. M Grosjean indique que 2 professeurs français accompagneront le groupe. Mme Lanaud, responsable du projet, peut compter sur des partenaires fiables qui participent activement à l'échange. Le partenariat a déjà eu lieu par le passé et en dernier lieu en 2019.

Mme Pierolt demande si les élèves font des actions pour baisser le prix, à quel moment la régularisation sera effectuée.

M Grosjean que le bilan sera fait à la fin, et les familles pourront être remboursées des mieux financiers. Les familles peuvent également faire appel au fond social.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement :

- à signer les contrats et conventions liés à ce voyage,
- à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné,
- à percevoir la participation des familles ci-dessus.
- à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage

Le projet est mis au vote :

1 abstention

18 votants pour.

2.3 Voyage scolaire Raid VTT 2022 - Auvergne

Raid sportif organisé en Auvergne du 4 au 9 juin 2023 à destination des élèves de seconde, qui devront participer à de nombreuses activités le mercredi après-midi pour s'entraîner et préparer le RAID.

Les élèves seront hébergés dans des chalets. Le transport sera effectué par des minibus, conduits par les enseignants.

M Gautherat indique que ce projet a 20 ans et comprend deux encadrants par groupe de niveau (3 groupes sont constitués en fonction de la difficulté des étapes). Il précise que les élèves sont investis dans des actions pour réduire les coûts du voyage.

Le coût total du voyage est de 10 350€. Le coût prévu pour les familles est de 290 € par élève.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement :

- à signer les contrats et conventions liés à ce voyage,
- à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné,

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

- à percevoir la participation des familles ci-dessus.
- à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage

Le projet est mis au vote : adopté à l'unanimité (19 pour).

2.4. Point d'étape sur l'évaluation de l'établissement

M Parent rappelle que les documents sont disponibles sur le répertoire partagé commun « admin-pédagogique ».

Il précise qu'un AED a effectué de travail de remise en forme des diaporamas présentant les résultats de l'enquête.

L'ensemble de la communauté éducative (professeurs, élèves, agents, parents) a répondu à l'enquête. 16,5 % de réponse pour les parents, soit 33 % des familles. Un peu plus de la moitié des élèves (482), et la moitié des enseignants ont répondu à l'enquête.

M Garret précise qu'il est à la recherche du bon outil de partage des résultats sans identification à destination des parents d'élèves.

Lors de l'analyse des résultats, M Parent a relevé que les parents regrettent l'absence de rencontre parents-profs pour le niveau de 1^{ère}. Par ailleurs M le proviseur précise que :

- La 1^{ère} journée des groupes de travail s'est déroulée le jeudi 5 janvier 2023.
- Les résultats des enquêtes ont été mis à disposition de l'établissement le 18 janvier.
- La 2^{ème} journée des groupes de travail est programmée le mardi 21 février et permettra d'exploiter les résultats les plus saillants de cette enquête.

2.5. Préparation de rentrée

M Parent présente la structure proposée pour la rentrée 2023.

La dotation globale horaire est indexée sur l'IDS (selon cet indice, en l'absence de difficultés, les classes sont calibrées à 35 élèves).

Cette dotation se constitue de 888 Heures Poste, de 80 HSA (heure supplémentaire année) et de 18 IMP (indemnité pour missions particulières). Seules ces dernières peuvent être mobilisées pour des missions autres que des face à face pédagogiques.

Au niveau des 2^{nde}, une bonne nouvelle puisque que le Rectorat prévoit un financement de 8 classes. Une fragilité est constatée sur le niveau de 1^{ère} avec 217 élèves seulement, soit 6,5 divisions.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

Directeur
Académique

La conversion de la spécialité LLCE en AMC, envisagée pour 2023-2024 ne sera pas possible pour la rentrée, la demande aurait dû être faite avant la fin octobre 2022.

Mme Pintureau indique une erreur dans l'effectif prévisionnel de la section euros en terminale 21 au lieu de 14 (puisqu'elle pense emmener 20 élèves aux USA).

Pour l'allemand, M Parent indique qu'il a rajouté un groupe supplémentaire pour le niveau terminale, ce qui porte la prévision à 3 groupes (sinon, il y aurait au moins 30 élèves par groupe).

Mme Pierolt demande si les chiffres indiqués en allemand et espagnol sont des prévisions ou des estimations dans les groupes de langue. M. Parent indique qu'à ce stade, ce sont des prévisions et qu'elles dépendent de multiples facteurs, puisque l'orientation des classes de troisième n'est pas encore lancée (vœux provisoires au deuxième trimestre).

En mathématiques, une nouveauté avec l'arrivée des mathématiques spécifiques en enseignement obligatoire pour tous les élèves qui n'ont pas sélectionné la spécialité mathématique. On estime l'effectif entre 80 et 90 élèves, ce qui correspond à une prévision de 3 groupes.

M Parent indique qu'il a remis 1h sur la section sportive depuis la réunion du conseil pédagogique. La discipline EPS était effectivement « déficitaire » d'une heure par rapport aux heures poste disponibles.

M Gautherat rappelle que seules 3h sont financées pour la section sportive alors qu'il en assure 4. M. Parent lui répond que les partenaires du club d'athlétisme (le DAC) ont vocation à participer à l'encadrement du groupe, et que c'est à cette condition qu'il a soumis cette ouverture au C. A. l'an dernier. Il est envisageable de mobiliser une IMP s'il en reste en fin d'année.

Mme Jani-Vienot quitte la séance à 20h.

Le nombre de votants passe à 18

M Parent précise qu'en anglais, environ 8 à 9h seront affectées à un BMP, possiblement un stagiaire. 3,5h sont réintroduites en français en classe de 1^{ère} (les classes bénéficieront de 5 heures pour l'enseignant) ; de même, le financement de l'AP théâtre se fera sur la DGH et non en IMP, ceci permettra de ne plus être astreint à donner un complément de service dans un autre établissement.

Mme Pernin demande à quel moment de l'année, le lycée connaîtra le nombre exact de divisions.

M Parent indique qu'en général c'est à la fin du mois de juin que l'affectation des élèves est définitive, ce qui détermine le nombre exact de divisions. La DOS (Division de l'organisation scolaire) peut alors ajuster (à la hausse comme à la baisse) la structure et donc la dotation. Généralement, les prévisions du rectorat sont assez justes, et

En histoire géo, près de 10h alimenteront un BMP, de même en SVT avec 8h.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

Directeur
Académique

Sur les 968 heures (HP+HSA), 966.325 sont d'ores et déjà réparties, laissant un petit reliquat d'1h675 qui seront ventilées en fin d'année lorsque la structure sera définitive, ce qui demandera vraisemblablement quelques ajustements en fonction des choix de spécialités par les élèves.

Mme Pintureau demande si on connaît les raisons du gain de 22 heures par rapport à l'an passé. M Parent indique que ce sont les prévisions de l'an passé qui figurent au lieu de la DGH réellement obtenue. La prévision avait été faite avec 7,5 classes de seconde, et celle-ci avait été portée à 8 classes au moment de l'affectation des troisièmes (fin juin)

M Gautherat demande si on a une projection du nombre d'élèves de 2^{nde} qui souhaitent s'orienter vers d'autres filières. M Garret indique que l'on attend le retour des vœux provisoires des familles pour les conseils de classe du 2nd trimestre.

Mme Pernin demande des renseignements sur la suppression du russe.
M Parent indique que la suppression du poste de russe est donnée à titre indicatif. Son choix est motivé par le refus de prise de poste de la collègue de Lons, qui a eu pour conséquence l'absence d'enseignant pour les élèves durant un mois en ce début d'année scolaire.
Mme Pierolt demande si la présence d'un poste garantit la venue d'un collègue ou si la suppression précarise la situation.
M Parent confirme la précarisation, mais il ignore également le nombre de poste de russe titulaire dans l'Académie. Il souhaite mettre en place des conditions favorables à la pérennisation de la collègue contractuelle sur le poste actuel. La décision n'est pas de son ressort, mais le BMP (Nodier + Bastié) pourrait être attribué à la collègue actuellement en poste si aucun titulaire n'arrive dans l'académie.

Mme Pierolt informe les représentant du C. A. qui ne sont pas présents au conseil pédagogique de l'inquiétude des enseignants concernant une fermeture possible d'un demi-poste de documentaliste et des conséquences pour l'établissement, d'autant que l'autre collègue bénéficie d'une décharge pour ses missions à l'Inspé.

M Parent indique qu'à l'heure actuelle, il n'a pas d'information précise sur le sujet, mais qu'il a sollicité le rectorat. Il espère que la carte cible ne s'appliquera pas à la prochaine rentrée.

La répartition de la dotation est mise au vote.
Elle est adoptée (1 opposition, 2 abstentions, 15 voix pour)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
02/02/2023

OBJET
au

Réservé

**Directeur
Académique**

3. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été portée à la connaissance du Proviseur

En l'absence de questions diverses, le Proviseur clôture la séance à 20h42.

Président : M. PARENT, Proviseur

